



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 26 avril 2016

DELIBERATION N° 59/ 4/2016 : CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE MONTAUBAN - DROITS D'INSCRIPTION - MODIFICATION DES TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL

L'an deux mille seize, le mardi 26 avril à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 avril 2016.

Présents Titulaires : 33

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Aline CASTILLO, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Aurore KOTHE, Pierre-Antoine LEVI, Véronique MALY, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALLO.

Absents ayant donné pouvoir : 14

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES à Thierry DEVILLE, Alain ABADIE à Didier CLAMENS, Anne ALASSANE à Monique VALAT, Maxime BERAUDO à Pierre-Antoine LEVI, Pauline BLANC à Gaël TABARLY, Pierre BONNEFOUS à Aline CASTILLO, Jean-Luc BUDOIA à Annie GUILLOT, Alain CRIVELLA à Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO à Rodolphe PORTOLES, Jean-Louis IBRES à Christine MOLLIN, Sophie LARAN à Aurore KOTHE, Laurence PAGES à Christian PEREZ, Valérie RABULT à José GONZALEZ, Michel WEILL à Danielle BEDOS.

Absents Excusés : 4

Mesdames, Messieurs, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Francis LABRUYERE, Isabelle SOULAYRES.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Martial DEJEAN

**Madame Aurore KOTHE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Dans une démarche globale de lisibilité et de simplification des démarches des usagers, il est appliqué une uniformisation des tranches de quotient familial (QF) entre les différents établissements du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération appliquant une tarification en fonction du quotient familial.

Elle se traduit par une modification des tranches supérieures de quotient familial.

Les tranches de quotient familial sont donc modifiées comme suit à compter des inscriptions 2016-2017 (les tranches 1 à 3 englobant les 2 tranches de la Caisse d'Allocations Familiales):

	Tranches Actuelles	Nouvelles Tranches
T1	de 0 à 397 €	De 0 à 397 €
T2	de 397,01 € à 500 €	De 397,01 € à 500 €
T3	de 501,01 € à 770 €	De 501,01 € à 770 €
T4	de 770, 01 € à 1100€	Supérieur à 770, 01 €
T5	supérieur à 1100, 01 €	-

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 19 avril 2016, il vous est proposé de bien vouloir :

- adopter la modification des tranches de quotient familial applicables pour les droits d'inscription au conservatoire,
- fixer la date d'application de ces nouvelles tranches au 1er juin 2016.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire décide :

- d'adopter la modification des tranches de quotient familial applicables pour les droits d'inscription au conservatoire,
- de fixer la date d'application de ces nouvelles tranches au 1er juin 2016.

ADOPTÉE PAR 41 VOIX POUR, 6 VOIX CONTRE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

28 AVR. 2016

De sa publication le :

28 AVR. 2016

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 27 avril 2016

La Présidente,
Brigitte BAREGES

